



**Canadian
Manufacturers &
Exporters**

**Manufacturiers et
Exportateurs du
Canada**

Mémoire prébudgétaire de 2016-2017

Manufacturiers et Exportateurs du Canada

Août 2016

Résumé

Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC) est heureux de présenter ses recommandations au gouvernement en préparation du budget de l'exercice financier 2017-2018. Selon nous, le prochain budget fédéral doit mettre en place une stratégie industrielle nationale qui accélère l'innovation, augmente les investissements et aide les manufacturiers à réduire leur empreinte carbone. Les principales recommandations du MEC sont :

- la création de pôles nationaux de conception et d'adoption de technologies numériques de fabrication;
- l'augmentation des investissements directs dans les entreprises à croissance rapide par la création d'un programme de crédit à risque partagé (prêts remboursables sous condition) de façon à aider les entreprises à innover et à commercialiser de nouveaux produits au Canada et à l'étranger;
- la réforme du programme Recherche scientifique et développement expérimental (RS et DE) par un processus de révision de la loi;
- la mise en place d'un régime fiscal favorable aux revenus des brevets (dit de « patent box ») pour encourager la commercialisation de la propriété intellectuelle au Canada;
- le prolongement à l'ensemble du pays de la portée du Crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique;
- l'élimination des exigences de prélèvement fiscal à la source visant des services fournis au Canada quand un non-résident certifie que le revenu est exonéré d'impôt au Canada en vertu d'une convention fiscale;
- l'exonération de toute hausse obligatoire du coût du Régime de pensions du Canada (RPC) pour les employeurs cotisant à un régime de retraite ou d'accumulation de capital pour leurs employés;
- l'orientation des dépenses d'infrastructure de façon à stimuler l'innovation et instaurer une croissance économique durable;
- l'institution d'un programme national d'accélération des exportations;
- l'extension de la portée du Fonds d'investissement vert ontarien à tout le territoire national.

Recommandation 1 : Création de pôles nationaux de conception et d'adoption de technologies numériques de fabrication

Dans le cadre des consultations et de la préparation de la première phase du Programme d'innovation du gouvernement fédéral, le MEC recommande vivement la création de réseaux de production sophistiqués axés sur l'industrie et chargés d'employer les connaissances acquises par les centres de recherche publics et universitaires pour les mettre à la disposition de la croissance des entreprises et de l'économie. Un secteur privé florissant est synonyme d'une augmentation des activités de recherche et développement en entreprise, des exportations, des revenus fiscaux pour l'État et des emplois pour les étudiants très qualifiés. Les pôles suivraient trois grands axes prioritaires : l'impression tridimensionnelle ou 3D, l'automatisation et la robotique, et l'internet des objets (y compris l'internet industriel). Le mandat des pôles consisterait à :

- **exploiter les résultats de la recherche scientifique pour les besoins des entreprises;**
- **cerner les pénuries de compétences;**
- **étudier les perspectives internationales des entreprises canadiennes;**
- **accroître les investissements étrangers au Canada.**

Les réseaux seraient financés par des fonds fédéraux auxquels s'ajouteraient des investissements équivalents du secteur privé pour que les projets restent axés sur l'industrie et qu'ils contribuent à la création d'emplois et la croissance économique.

Recommandation 2 : Augmentation des investissements directs dans les entreprises à fort potentiel par la création d'un programme de crédit à risque partagé visant à augmenter la productivité et à stimuler la commercialisation de produits innovants

Le vieillissement de la population et les faibles niveaux de productivité menacent la compétitivité économique canadienne à long terme. L'adoption des nouvelles technologies, comme la robotique de pointe et la fabrication numérique, donne aux manufacturiers canadiens la possibilité de pallier ces facteurs, tout en les rendant plus concurrentiels sur les marchés mondiaux et en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Soulignons que, non remédiées, ces lacunes entraveront notre capacité à concurrencer les entreprises de l'Union européenne, de Corée et d'autres pays avec lesquels le Canada a récemment signé des accords commerciaux.

C'est pourquoi, MEC recommande d'instituer un programme à risque partagé qui prendrait la forme d'un organisme de service spécial du gouvernement du Canada, chargé de financer des projets stratégiques de recherche et développement et de

démonstration apportant des avantages économiques, sociaux et environnementaux aux Canadiennes et aux Canadiens.

Les fonds seraient accordés aux entreprises par des prêts remboursables sous condition pour la commercialisation de projets de recherche et développement, de développement des marchés et d'expansion d'activités. Le programme comblerait ainsi les insuffisances manifestes du soutien du Canada à la commercialisation de la recherche, conformément à l'intention du gouvernement de soutenir plus directement l'innovation et les activités de recherche et développement du secteur privé.

Le programme serait conçu pour des projets préconcurrentiels recouvrant largement le champ du développement technologique, notamment les technologies environnementales, les sciences de la vie, les technologies de l'information et des communications, et la fabrication de pointe.

Selon nous, ce programme devrait comporter trois composantes principales : croissance, innovation et exportation.

Croissance. Les prêts remboursables sous condition seraient octroyés aux entreprises pour les aider à augmenter leur production et leur productivité. Par ce programme, les entreprises pourraient supprimer le risque d'un tiers (au plus) des coûts d'amélioration de leurs usines (modernisation des bâtiments et agrandissements) ainsi que des coûts d'acquisition d'équipement et de machines de pointe, d'automatisation des processus de production, d'adoption des technologies de fabrication numérique comme la fabrication additive, ou de toute autre dépense d'investissement visant à accroître la productivité et la compétitivité de l'entreprise.

Innovation. Les prêts remboursables sous condition seraient accessibles aux entreprises ayant mis en place un plan de commercialisation d'un produit ou d'un processus nécessitant de la recherche et développement, qui se trouve encore dans sa première phase de commercialisation. Le programme accorderait aux entreprises des prêts remboursables sous condition qui couvriraient jusqu'à un tiers des coûts des activités de recherche-développement. Les modalités de remboursement dépendraient de la réussite de la commercialisation de la technologie.

Exportation. La troisième composante serait l'élimination des risques des plans visant à diversifier ou accroître les exportations de l'entreprise sans augmentation de dette ni dilution des capitaux propres. Le programme proposerait des prêts remboursables sous condition à long terme pour contribuer à l'essor des activités d'export des entreprises. Les remboursements dépendraient des revenus issus des nouveaux marchés d'exportation.

Recommandation 3 : Réforme du programme d'incitation fiscale Recherche scientifique et développement expérimental (RS et DE)

Chaque année, le gouvernement fédéral investit plus de 3 milliards de dollars par l'intermédiaire du programme RS et DE pour soutenir la recherche-développement du secteur privé. Le Canada est un des nombreux pays du monde à proposer des incitations fiscales pour la recherche-développement. Les compagnies manufacturières, qui représentent 42 % des demandeurs de crédit d'impôt à l'investissement en RS et DE, ont exprimé leurs réserves sur les restrictions de plus en plus onéreuses imposées par l'Agence du revenu du Canada au fil des années. De plus, alors que les manufacturiers appelaient à une amélioration du programme, il a subi d'importantes réductions entre 2012 et 2015.

Nous estimons que le gouvernement fédéral devrait entreprendre une révision législative exhaustive du programme, en veillant à :

- adapter les définitions de l'innovation aux critères actuels;
- débloquer les dix milliards de dollars non affectés de crédits de RS et DE pour les grandes entreprises canadiennes en en rendant une partie remboursable;
- préciser la définition de « montant à titre d'aide » du gouvernement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour ce qui est du programme de RS et DE;
- accélérer le processus de demande de crédit d'impôt de RS et DE;
- augmenter à 1 million de dollars le seuil de remboursement du crédit d'impôt de RS et DE pour les PME;
- préciser la nature des preuves exigées dans l'administration du programme par l'Agence du revenu du Canada.

Recommandation 4 : Adoption de réformes fiscales qui augmenteraient la compétitivité du secteur manufacturier canadien

- **Mettre en place un régime fiscal favorable aux revenus des brevets (dit de « *patent box* ») pour accroître la commercialisation de technologies mises au point au Canada.** Le Canada est connu pour avoir de très bons antécédents en matière d'invention de technologies, mais aussi pour souvent avoir mal su les commercialiser. Un régime fiscal favorable aux revenus de la propriété intellectuelle accorde des allègements fiscaux aux sociétés sur les revenus provenant de certains types de propriétés intellectuelles (PI), particulièrement les brevets. Les régimes fiscaux favorables aux brevets prévoient des allègements fiscaux dans les dernières années du cycle de vie de l'innovation, quand l'exploitation de la PI produit des revenus. Les allègements fiscaux prennent la forme de réduction du taux d'imposition ou de déduction d'une partie du revenu du brevet. En général, ces régimes fiscaux visent les activités de commercialisation ou de fabrication suivant la conception et non les activités de recherche-développement. Un encouragement fiscal favorisant la propriété

intellectuelle soutiendrait les entreprises à une étape cruciale du développement et du cycle de financement de produit tout en les incitant à commercialiser de nouveaux produits au Canada.

- **Prolonger à l'ensemble du pays la portée du Crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique.** Pour que le secteur manufacturier retrouve une place de premier plan, le Canada doit accélérer ses investissements, développer et moderniser ses unités de production et en construire de nouvelles pour remplacer celles qui ont disparu. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral accorde un crédit d'impôt de 10 % (*Crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique*) pour favoriser l'investissement dans les équipements de production dans les provinces atlantiques. MEC recommande d'étendre cette mesure à toutes les provinces. MEC préconise aussi que le crédit soit remboursable pour en améliorer l'efficacité et faciliter le financement des projets d'investissement.
- **Éliminer les exigences de prélèvement fiscal à la source visant des services fournis au Canada quand un non-résident certifie que le revenu est exonéré d'impôt au Canada en vertu d'une convention fiscale.** L'article 105 du *Règlement sur l'impôt sur le revenu* prévoit le prélèvement d'une partie des montants versés pour des services rendus au Canada par des non-résidents. Le Règlement contraint légalement le payeur à retrancher, payer et déclarer; ceci implique pour les entreprises étrangères d'établir un compte de retenues sur la paye, d'obtenir un numéro d'identification aux fins de l'impôt et de produire des T4 (et peut-être des T4A-NR) au Canada (y compris quand elles n'y sont pas imposables en raison de l'application d'une convention fiscale). Il faudrait supprimer les pratiques administratives et les coûts entravant les entreprises canadiennes dans ce domaine. Précisons que, dans de nombreux cas, les employés non résidents mentionnés ci-dessus ne sont en fin de compte pas assujettis à l'impôt au Canada (il n'y a donc pas de perte de recettes pour le Canada), car ils sont exonérés par les dispositions d'une des nombreuses conventions fiscales bilatérales signées par le Canada. Ces dispositions ont été prévues pour éliminer la double imposition.

Recommandation 5 : MEC est opposé à toute hausse obligatoire du coût du Régime de pensions du Canada (RPC) pour les employeurs étant donné les lourdes charges et contraintes réglementaires auxquelles sont déjà soumis les manufacturiers. Le Canada doit garder comme objectif la création d'un milieu plus concurrentiel contribuant à la croissance des manufacturiers. Si le gouvernement compte poursuivre avec cette mesure, il faudrait lui préférer un mode d'application non

universel qui exonérerait les employeurs cotisant à un régime de retraite ou d'accumulation de capital pour leurs employés. Il faudrait accorder aux employeurs des mesures incitatives ou des compensations d'une valeur équivalant au coût additionnel pour éviter des conséquences économiques nuisibles non voulues.

Recommandation 6 : Orientation des dépenses d'infrastructure de façon à stimuler l'innovation et instaurer une croissance économique durable

Certes, nous nous réjouissons de la volonté gouvernementale d'augmentation des dépenses d'infrastructure au Canada, mais nous nous interrogeons sur leur pertinence, car la plupart des investissements ne maximalisent pas les retombées économiques bénéfiques pour l'économie canadienne. Alors que la grande majorité de nos partenaires commerciaux ont adopté des politiques maximisant le contenu national et incitant à l'innovation nationale à l'aide des marchés publics, notamment pour ce qui est des projets d'infrastructures (p. ex. les politiques *Achetez américain* aux États-Unis), le gouvernement fédéral n'a jamais fait de même pour ses dépenses en infrastructures. Ainsi, les manufacturiers canadiens, particulièrement dans le domaine de la production d'acier et les équipements d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées, sont mis dans des conditions de concurrence inégale sur leur territoire national comme à l'étranger. Cette réalité limite notre capacité d'innovation et, par là, de création et d'exportation de nouveaux produits, qui maximaliseraient les répercussions économiques positives de ces activités au Canada.

MEC recommande au gouvernement fédéral de :

- **tirer parti des dépenses fédérales en infrastructures pour adopter une politique d'approvisionnement stratégique dans tous ses projets d'infrastructures**, qui mettra l'accent sur la nécessaire augmentation des avantages économiques pour le secteur manufacturier national, de façon à créer des emplois et produire de la croissance économique, dans le respect des obligations du Canada en matière de commerce international.

Recommandation 7 : Institution d'un programme national d'accélération des exportations

- Plus précisément, MEC recommande au gouvernement fédéral de coopérer avec le solide réseau de spécialistes du commerce des secteurs privé et public pour s'inspirer du programme des Accélérateurs technologiques canadiens et proposer un **Programme national d'accélération des exportations** semblable à ceux instaurés dans d'autres pays. Avant tout, ce programme préparerait les demandeurs acceptés à pénétrer de nouveaux marchés et à lever les obstacles à l'exportation propres à leur entreprise, notamment les insuffisances en

matière de formation, de technologie, de productivité, d'accès à des chaînes de valeur ou d'approvisionnement et de financement.

Recommandation 8 : Extension de la portée du Fonds d'investissement vert ontarien à tout le territoire national.

Dans le cadre du Fonds d'investissement vert de la province de l'Ontario, MEC a noué un partenariat avec le gouvernement provincial pour l'exécution du programme SMART Green. Ce fonds de 25 millions de dollars proposera un financement maximal de 200 000 \$ par subvention de contrepartie (à 50-50) aux manufacturiers de l'Ontario pour la mise en place de projets de dépenses d'investissement qui entraîneront la réduction des émissions, l'application de technologies d'efficacité énergétique et l'instauration de bonnes pratiques par l'amélioration de processus ou de produits.

Nous pensons qu'il est temps de lancer à l'échelle nationale un programme similaire au programme SMART financé par FedDev et au nouveau programme SMART Green financé par la province de l'Ontario. Nous proposons notamment que le programme soit :

- financé par le gouvernement fédéral;
- géré par le secteur privé pour diminuer et accélérer les processus administratifs et garantir une certaine souplesse dans sa mise en œuvre;
- accessible aux manufacturiers de l'ensemble du pays;
- financé par des subventions de contrepartie;
- axé sur le soutien à l'investissement dans l'acquisition de nouvelles machines, l'équipement et les technologies propres;
- géré par objectifs notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité.